

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de conseillers municipaux votants : 26
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/09/2025

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, M. François FAVRE, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, M. Pierre HACQUIN, M. Amar AYEB, Adjoint, Mmes Renée RICHARD, Corinne DURAND, M. Michel PIERREL, M. Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, M. Jean-Yves LE VEN, Mmes Marie-Noëlle BOURQUIN, Anna FRANCHI, MM. Henri VIDAL, Pascal GRIBOUVAL, Jean FEIREISEN Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Giovanna VANDONI à M. François FAVRE
Mme Elodie POIRIER à Mme Marie-Noëlle BOURQUIN
Mme Isabelle MERCIER à M. Sébastien BURETTE
M. Alain CHAMOT à Mme Alexandra DALLIERE

ABSENTS : M. Clément VILLEMAGNE

Mme Corinne DURAND est élue secrétaire de séance.

DCM20250925-09

OBJET : ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC (3.5) – *installation d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) à la maison de santé pluri communale- convention d'occupation du domaine d'une personne publique.*

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Vu la délibération du conseil municipal n° DCM20241212-10 du 12 décembre 2024 approuvant la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du SIPV à la commune de VALLEIRY pour la création d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) à la maison de santé pluri communale pour le compte du SIPV,

Vu la délibération du conseil municipal n° DCM20241212-11 du 12 décembre 2024 approuvant le financement avec contribution du SYANE pour l'installation d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) à la maison de santé pluri communale pour le compte du SIPV,

Considérant que :

DCM20250925-09

- la commune de Valleiry a signé une convention avec le syndicat SYANE pour l'installation de bornes de rechargement par délibération du conseil municipal du 28/01/2016,
- que ce syndicat fait partie d'un ensemble de 11 syndicats dotés de la compétence optionnelle pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables correspondant à la compétence « IRVE »,
- que ces syndicats se sont groupés (par convention en date du 3 avril 2019) au sein d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation d'un contrat de délégation de service public de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur l'ensemble de leurs territoires départementaux,
- qu'à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, en 2021, le Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (FMET) et la société Easy Charge ont été retenus par la DSP. Ces entités sont représentées par la société SPBR1,
- que pour l'exécution du contrat DSP, la FMET et la société Easy Charge doivent installer et/ou exploiter des IRVE à travers le territoire,

il convient de conclure une convention (document en annexe) ayant pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles la Commune de Valleiry accorde à la société SPBR1 une autorisation d'occupation temporaire de son domaine public en vue de l'installation, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de leurs accessoires, en l'occurrence sur le parking de la maison de santé pluri communale, rue de l'Acquit, à Valleiry (parcelle A 4510).

DÉCISION

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le projet de convention joint en annexe de la présente délibération,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention ci-annexée d'autorisation du domaine public à la société SPBR1 en vue de l'installation, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de leurs accessoires sur le parking de la maison de santé pluri communale, rue de l'Acquit, à Valleiry (parcelle A 4510).

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.
Pour extrait conforme,
Le Maire
Alban MAGNIN



DCM20250925-09